

**Mot de M. Schipulle, Facilitateur du PFBC**  
**Réunion du Comité Consultatif Régional (CCR)**  
**(Douala, 18 mai 2009)**

-----

Excellences Messieurs les Ministres,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Mesdames et Messieurs,

Vous accueillir, en ma qualité de Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, ici à Douala, capitale économique du Cameroun, est un réel plaisir que je ne saurais, ni ne pourrais dissimuler. Le Cameroun, pays reconnu au niveau mondial pour son football où il tutoie tous les grands, est également désigné unanimement par les observateurs avertis comme l' « Afrique en miniature » et reconnu comme un pays forestier qui travaille à hisser la gestion forestière durable au niveau de ses premières préoccupations. Ce n'est donc pas par hasard qu'il est le siège de la COMIFAC, Institution

intergouvernementale chargée de la mise en œuvre de la Déclaration historique des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Le Cameroun est donc en matière forestière « assis au premier banc » et comme tel, il lui est interdit de dormir, puisqu'il est observé en permanence par la Communauté internationale.

Ma joie de vous accueillir ici à Douala est d'autant plus grande que le Président en exercice de la COMIFAC, Mr Emmanuel BIZOT et le Ministre Elvis NGOLLE NGOLLE, nous font l'insigne honneur de prendre part à nos travaux. Je leur souhaite une cordiale bienvenue et leur promet d'écouter leurs sages conseils sur la marche du PFBC avec une oreille très attentive.

Mesdames et Messieurs,

La présente réunion du Comité Consultatif Régional, au même titre que les précédentes, peut-être considérée comme une réunion d'information, de communication et d'échanges. Au cours de ces assises, les participants pourront ainsi être informés et échanger sur le rapport en préparation de l'état des forêts du Bassin du Congo en 2008 et l'étude prospective sur ces forêts à l'horizon 2050. Ils en sauront plus sur la

certification forestière en Afrique Centrale, les accords de partenariat volontaire signés ou à signer avec l'Union Européenne, le processus de conversion des titres forestiers en RDC, les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence, les appuis attendus par la COMIFAC de la part de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et du Canada. Ils apprendront également comment l'Afrique Centrale se prépare aux négociations sur les changements climatiques et auront le compte rendu de la réunion du FNUF à New-York, de la récente réunion de concertation des Ministres COMIFAC à Libreville et de la réunion du Conseil de Direction des Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo. Nous consacrerons aussi deux demi-journées aux discussions et échanges sur la place de l'exploitation forestière industrielle dans la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

Comme vous pouvez le constater, le programme de cette réunion est suffisamment serré et dense ; il me semble aussi suffisamment intéressant pour captiver l'attention des participants et assouvir leur soif de s'informer et de connaître ce qui se passe au sein du partenariat. C'est le prix à payer pour le dialogue actif, la transparence et la franche collaboration que nous entendons instaurer au sein du PFBC, en faisant participer chaque membre dans des débats francs et ouverts, en

encourageant la mise en place des processus de concertation nationaux et régionaux.

Mesdames et Messieurs,

Comme j'ai l'habitude de le dire, le PFBC a été mis en place pour apporter un appui aux pays de l'espace COMIFAC dans leurs efforts de conservation et d'utilisation durable de leur patrimoine forestier. Mais il s'agit bien d'un appui suivant l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et non d'une substitution aux structures et institutions nationales et régionales qui en ont la charge, tant dans la mobilisation des financements requis que dans la mise en œuvre des activités retenues. L'initiative des Chefs d'Etat de mettre en place un mécanisme de financement autonome pour couvrir les charges liées au fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et des autres institutions sous-régionales partenaires, a ainsi été hautement appréciée par les partenaires. Pour beaucoup d'entre eux, l'idée d'un financement effectif des institutions sous régionales par la sous région elle-même et donc la garantie que ces institutions, à la différence de tant d'autres, pourront remplir leurs fonctions et mandats de façon durable, a été un des déclencheurs pour leur intervention. Mais cette

initiative des chefs d'Etats de la sous région de mettre en œuvre ce mécanisme de financement prend malheureusement beaucoup de temps à se concrétiser, ce qui laisse de plus en plus de place aux approches palliatives qui risquent d'affaiblir considérablement le Secrétariat exécutif, et selon mes entretiens, décourager les partenaires, qui avaient encore l'intention d'apporter des financements complémentaires à ceux réunis par les pays de la sous-région d'Afrique Centrale.

Je voudrais ainsi profiter de l'occasion que m'offre cette réunion du CCR pour sensibiliser les gouvernements sur les conséquences néfastes que peuvent entraîner de telles approches . Mais en attendant que cette situation connaisse une solution appropriée, je voudrais inviter les bailleurs de fonds, les partenaires au développement, la société civile et le secteur privé, à continuer sans désespérer à tenir les engagements auxquels ils ont souscrits dans la mise en œuvre de tous les axes du plan de convergence.

Vive la solidarité et la coopération internationales,

Je vous remercie pour votre aimable attention.